

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 212-215

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__212_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

LES GRÈVES EN ITALIE. — La statistique des grèves, en Italie, est définie, pour l'année 1899, par les chiffres suivants :

Nombre	{ de grèves	259
	{ des grévistes	43 194
	{ des journées de travail perdues.	231 590

Motifs des grèves.

Demande	{ de réduction de durée du travail	17
	{ d'augmentation de salaire.	113
Résistance	{ à une réduction de salaire	28
	{ à une augmentation de durée du travail	5
Autres causes		96

Résultats des grèves.

Succès des revendications	80
Échec des revendications.	69
Transactions.	110

LES GRÈVES EN GRANDE-BRETAGNE. — Les résultats des grèves et *lock outs* survenus en 1900 dans le Royaume-Uni sont donnés par les chiffres suivants que contient le Rapport du *Labour department*.

Nombre	{ de grèves.	648
	{ d'ouvriers réduits au chômage	188 538
	{ de journées de travail perdues	3 152 694

Motifs des grèves (en pour 100 des ouvriers atteints directement par la grève).

Demande	{ de réduction de durée du travail ou résistance à une augmentation de durée du travail	0,5
	{ d'augmentation de salaire ou résistance à une réduction de salaire	61,4
Défense de la cause syndicale		22,2
Autres causes		15,9

Résultats des grèves (en pour 100 des ouvriers directement atteints par la grève).

Succès des revendications.	30,05
Échec des revendications.	24,79
Transactions	41,72
Résultat inconnu	3,44

LES GRÈVES EN FRANCE. — La statistique des grèves, pour l'année 1900, est définie par les chiffres suivants :

Nombre	{ de grèves	902
	{ d'établissements atteints	10 253
	{ de grévistes	222 714
	{ de journées de travail perdues.	3 760 577

Motifs des grèves.

Demande d'augmentation de salaire.	580	
Résistance à une réduction de salaire.	66	
Demande de réduction de la journée de travail	100	
Contestations } aux salaires	57	
relatives } à la réglementation du travail	42	
Demande de suppression du travail aux pièces	26	
Contestations relatives aux règlements d'atelier	42	
Demande { de suppression des amendes	37	
	{ de réintégration d'ouvriers congédiés.	89
	{ de renvoi de personnes	107
Retenues pour l'assurance et caisses de secours.	39	
Divers	44	

Résultats des grèves.

Succès des revendications.	205
Échec des revendications.	337
Transactions.	360

ASSURANCES OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1899, 22 872 caisses ont assuré 8 786 973 personnes ; les dépenses qu'elles ont supportées ont atteint 183 654 357 marks, dont 31 918 163 de frais médicaux, 24 562 651 de frais pharmaceutiques et 4 260 722 d'indemnités funéraires. Le nombre des jours de maladie a été de 60 406 683 ; les recettes encaissées ont été de 193 741 196 marks (contre 179 646 158 marks en 1898).

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée en 1900 à 18 893 000 personnes, dont 6 929 000 ouvriers industriels, 11 189 000 ouvriers agricoles et 775 000 ouvriers des exploitations d'État.

Les nombres d'accidents survenus en 1900 sont :

45 988 (42,8 p. 100) suivis d'incapacité de travail temporaire.	
51 709 (48,0 p. 100) — — permanente partielle.	
1 390 (1,3 p. 100) — — totale.	
8 567 (7,9 p. 100) suivis de mort.	
Total. . .	107 654

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés.

Ils ont motivé, en 1900, des dépenses dont le total s'élève à 99 364 183,18 marks, dont, pour l'industrie 68 535 534,89 comprenant : 58 537 133,26 marks pour frais de traitement et d'indemnités pécuniaires, 31 285,48 versés au fonds de réserve des corporations, 1 186 814,84 pour frais courants d'administration, 1 186 814,84 pour frais de mesures préventives et 716 799,49 pour frais de justice arbitrale.

3° *Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.* — En 1900, le nombre des pensions constituées dans les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 142 211, dont 117 141 pensions d'invalidité, 5 961 pensions de maladie et 19 109 pensions de vieillesse. Les nombres correspondants relatifs aux 9 caisses spéciales autorisées étaient 8 530, 7 447, 502 et 681.

La valeur de la part des pensions incombant à tous les établissements d'assurance était de 49 687 682,84 marks. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 145,54 marks ; la valeur moyenne de la pension de maladie était de 147,73 marks ; la valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 112,04 marks. La valeur totale des cotisations encaissées s'est élevée à 128 770 416,85 marks, celle des arrérages à 80 448 760,06 marks. Les frais d'administration ont été de 10 029 039,15 marks, soit 7,8 p. 100 des cotisations encaissées.

ASSURANCES OUVRIÈRES EN AUTRICHE. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1899, 2 916 caisses comptant 2 442 333 membres ont dépensé 44 138 708 couronnes dont 6 751 848 pour frais médicaux, 5 089 395 pour frais pharmaceutiques et 23 257 807 pour indemnités pécuniaires ; le nombre des jours de maladie a été de 21 055 310 ; la valeur des recettes a atteint 45 118 169 couronnes.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1899, a été appliquée à 2 334 561 personnes dont 1 699 696 ouvriers industriels et 634 865 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1899, au nombre de 22 686, se répartissent comme suit :

15 620 (69,2 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.		
6 002 (26,2 p. 100)	—	—	permanente.
1 044 (4,6 p. 100)	suivis de mort.		

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été au total, de 33 665 076 couronnes, dont 18 267 769 représentent le capital des pensions et 11 347 574 les indemnités payées. Le montant total des cotisations a été de 21 766 349 couronnes, soit, 9,75 couronnes par assuré.

FRANCE. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1899, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 3 227 012 ; elle s'élevait à 3 269 634 fr. au 31 décembre 1900, soit une augmentation de 42 622 fr.

Les assurances collectives contractées, en 1900, par les Sociétés de secours mutuels approuvées ont été de 90, comprenant 15 312 membres participants ; la valeur des primes correspondantes a été de 105 911 fr. et celle des sommes déboursées de 106 295 fr.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 084 primes pour une somme de 74 023 et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 70 026 francs, représentant 90 p. 100 des primes de l'exercice.

La Caisse présentait, le 31 décembre 1900, un excédent d'actif sur le passif égal à 325 527 fr., supérieur de 29 416 fr. à la valeur correspondante relative au 31 décembre 1899.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — 1° (Loi du 11 juillet 1868.) La Caisse

d'assurance en cas d'accidents, fonctionnant sous le régime de la loi du 11 juillet 1868, a encaissé en 1900 1 385 fr. pour 235 cotisations, ce qui porte à 281 684 fr. la valeur des primes versées au nom de 43 717 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la Caisse jusqu'au 31 décembre 1900. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 82, 73 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre des accidents relevés depuis l'origine de la Caisse est de 99 savoir : 26 suivis de mort et 73 suivis d'incapacité permanente de travail.

2° (Loi du 24 mai 1899.) La Caisse, fonctionnant sous le régime de la loi du 24 mai 1899 pour l'application de la législation sur les accidents du travail, a reçu en 1900 la souscription de 616 contrats, dont 42 pour machines agricoles. Le chiffre présumé de salaires afférents aux 577 contrats industriels était de 12 971 356 fr. ; le total des primes provisoires annuelles était de 216 884 fr. Les primes définitives pour les contrats agricoles atteignaient 3 496 fr. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1900, les recettes se sont élevées à 289 589 fr. les dépenses à 271 015 fr. ; le total des disponibles était de 310 818 fr. au 31 décembre 1900 ; le montant des sommes à mettre en réserve par sinistres et autres causes atteignait 319 768 fr., c'est-à-dire excédait de 8 960 fr. le total des disponibilités.

PROCHAIN CONGRÈS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES ASSURANCES SOCIALES. — Le Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales doit tenir, du 17 au 24 juin 1902, sa sixième session faisant suite aux deux sessions de Paris en 1889 et 1900, à celles de Berne en 1891, de Milan en 1893 et de Bruxelles en 1897. Le programme comprend une division en trois parties : questions générales, accidents du travail, assurance des veuves et des orphelins. Dans chacune des deux premières parties, la statistique sera représentée notamment par les rapports de M. le Dr von Mayr sur « l'assurance ouvrière et la statistique sociale », de M. le Dr Klein sur « la statistique allemande des accidents, dans l'industrie, l'agriculture et les forêts d'après les données les plus récentes », de M. le commandeur Dr Magaldi sur « la statistique internationale des accidents dans l'industrie des chemins de fer » ; la troisième partie ne peut manquer de soulever également des questions de statistique. Il sera rendu compte dans une chronique ultérieure du résultat des travaux de ce Congrès.

Maurice BELLOM.
